



Moments de convivialités à Beaufort !

Repas des aînés le Dimanche 14 mai

Le repas des aînés a réuni cette année 42 personnes pour un repas convivial à bord du Bateau-restaurant "Le Picardie" à Amiens.



Travaux du cimetière et de l'église

Le mur du cimetière a été rénové et renforcé, le trottoir longeant l'église réparé et l'éclairage du clocher remis aux normes.



Le columbarium est agrandi



Plantation de fleurs

Les pots de fleurs décorant les rues de Beaufort ont été rempotés ! Nous remercions les volontaires venus apporter leur bonne humeur et leur temps pour fleurir le village !



VIE LOCALE

Les arbres de la rue de Folies et la rue du Bois ont été élagués par Sylvain.

Le dépôt d'herbe est interdit rue de Warvillers, derrière le monument aux morts, sur le terrain de Mr Geneau de Lamarlière.

Merci d'avance

ANIMATION

La fête des voisins aura lieu le vendredi 2 juin à la salle des fêtes !

Bienvenu au petit Sasha qui est né le 7 avril 2023 !

La cérémonie de souvenir aux soldats bretons aura lieu Dimanche 4 juin à 9h00

CONTACTEZ-NOUS

Votre équipe municipale pour vous servir :

Arnaud COQUART - Maire 06.82.68.87.63
Didier DAUMONT - 1er Adjoint 06.10.46.46.09
Eric LE DIVENAH - 2ème Adjoint 06.03.13.78.95
Sandrine LEPAGE - Secrétaire 03.22.37.46.50

mairie.beaufortensantere@wanadoo.fr

Horaires de la mairie : **les mardis de 16h à 17h30 et les samedis de 9h30 à 11h30.**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Commune de BEAUFORT EN SANTERRE

Département de la SOMME
Arrondissement de PÉRONNE
Canton de MOREUIL

ACCUEIL DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SOMME

FRANCE SERVICE	Adresse	Horaires	Téléphone	Permanence d'un agent des finances publiques
MONTDIDIER	Espace Jean Jaurès 41 rue Jean Jaurès	<u>Lundi au vendredi</u> : 9h00-12h00 13h30-17h30	03.64.27.81.02	<u>Jeudi</u> : 9h00-12h00
PÉRONNE	2 rue Charles de Gaulle	<u>Lundi, Mardi, Jeudi</u> : 9h00-12h00 et 13h30-16h30 <u>Mercredi, Vendredi</u> : 9h00-12h30	03.22.82.62.17	<u>Accueil pôle administratif Péronne</u> : Lundi au vendredi : 9h00-12h30 <u>Jeudi matin</u> : Accueil exclusivement <u>sur rendez-vous</u>
ROYE	La Poste Place de la République	<u>Lundi au vendredi</u> : 9h00-12h00 14h00-17h00 <u>Samedi</u> : 9h00-12h00	03.22.79.71.35	<u>Vendredi</u> : 9h00-12h00
ROSIERES EN SANTERRE	Place du Maréchal Leclerc	<u>Lundi au vendredi</u> : 8h30-12h00 13h30-17h00	03.22.88.42.42	<u>Lundi</u> : 9h00-12h00
VILLERS BRETONNEUX	Place du Général de Gaulle	<u>Lundi au vendredi</u> : 9h00-12h00 14h00-17h00	03.22.96.31.00	<u>Lundi</u> : 14h00-17h00

Obligation de déclaration des biens immobiliers : vous avez jusqu'au 30 juin !

Vous êtes propriétaire d'un logement ? Depuis le 1er janvier 2023, vous êtes soumis à une nouvelle obligation déclarative de vos biens immobiliers à usage d'habitation. Tous les propriétaires, qu'ils soient particuliers ou entreprises, ont jusqu'au 30 juin inclus pour effectuer cette déclaration.

Plus d'infos sur : [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)

Gérer mes biens immobiliers : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16511>

A déclarer avant le 30/06/2023.

Si vous n'avez pas internet, une permanence a lieu à la mairie de Rosières en Santerre tous les lundis de 9h à 12h, vous devez apporter votre dernier avis de taxe foncière.

Nous continuons d'embellir le village !

Nous sommes toujours à l'écoute de vos propositions, nous attendons vos idées

#boite à idées #boite aux lettres #facebook #mail